Publié le 18 février 2022

La FedEpl et l’USH échangent sur le logement social

Le président Patrick Jarry a rencontré le 9 février dernier Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du Logement et présidente de l’Union Social pour l’Habitat (USH). L’occasion de faire un tour d’horizon des questions relatives au logement social.

C’est dans une ambiance cordiale que s’est tenue, le 9 février dernier, à la mairie de Nanterre, la rencontre entre **Emmanuelle Cosse, présidente de l’USH, et Patrick Jarry, président de la FedEpl.** L’esprit de cet échange était de **dégager des convergences** en respectant les positions et les spécificités de chacun, pour un tour d’horizon des questions relatives au logement social.

L’évolution du tissu des bailleurs sociaux suite à la loi Elan, la situation des Outre-mers

et les perspectives communes en vue des élections présidentielle et législatives ont permis des échanges riches et nourris. Sur tous ces points, **la FedEpl a pu rappeler son attachement au principe intangible du libre choix des collectivités** et de leur indépendance en toute situation.

Emmanuelle Cosse et Patrick Jarry ont acté le fait que la distinction entre les bailleurs sociaux devait se faire non par le statut mais par l'entremise d'**une gouvernance directe par les élus (les Epl ou les OPH),** a contrario des organismes adossés à des groupes nationaux développant leur propres stratégie.

Mission d'intérêt général

Il a aussi été réaffirmé collectivement que les bailleurs sociaux y compris les Epl participe à une mission d'intérêt général au profit du service public du logement abordable et des territoires.

Les convergences politiques ont été rappelées pour la défense des principes du logement social, que ce soit pour la réduction du loyer se solidarité (rendez-vous en 2022 avec l'Etat) , **la surcompensation conséquence des règles européennes** ou l'application de la TVA. Une position commune de défense du modèle de financement a été conclue pour s'opposer à tous dispositifs visant à fragiliser la situation des bailleurs et à ralentir la production de logement.

Enfin une discussion bilatérale sera conduite sur la question de **la position des Sem bailleurs sociaux au sein des associations régionales hlm, y compris en Outre-mer.**